

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

MISE EN ŒUVRE D'UNE EQUIPE SPECIALISEE MALADIES NEURODEGENERATIVES (ESMND) A LA REUNION

QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION :

Mr François MAURY
Directeur général de l'Agence de Santé Océan Indien
2 bis, avenue Georges Brassens
CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09
tel : 0262 97 90 00
www.ars.ocean-indien.sante.fr

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'appel à candidatures «Equipes Spécialisée Maladies Neurodégénératives – n°02/AAC/ARS/2018 » s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations retenues dans le cadre du Plan d'Actions maladies neurodégénératives 2014-2019.

Il vise à la création d'une équipe spécialisée de SSIAD pour des personnes atteintes de maladies neurodégénératives qui pourra être implantée sur les territoires Nord, Est, Ouest et Sud de La Réunion.

L'équipe spécialisée est portée par une structure ayant une capacité minimale de 60 places de SSIAD (SSIAD, SPASAD ou GCSMS- cf cahier des charges).

Elle dispose d'un champ d'intervention territorial plus large que les SSIAD classiques et déroge à ce titre au système de régulation infirmier dès lors que les prestations réalisées constituent des soins de réhabilitation et d'accompagnement.

Le fonctionnement de l'équipe spécialisée et les prestations réalisées sont financées sur la base d'un forfait de 150 000 euros par an, correspondant à 10 équivalents/place.

CAHIER DES CHARGES

Il est téléchargeable sur le site de l'Agence de Santé Océan Indien (www.ars.ocean-indien.sante.fr) et annexé au présent avis (ANNEXE 1).

MODALITES D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets seront analysés par un instructeur désigné par le directeur général de l'ARS OI.

Les projets dont le dossier aura été déclaré complet, feront l'objet d'un examen par une commission interne consultative chargée de donner un avis sur chaque projet.

La décision finale revient au Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

1. Dossier de candidature

Le candidat apporte des informations sur :

- son projet d'établissement, son projet associatif ou d'entreprise
- son historique
- son organisation (organigramme, lien avec le siège et autres structures)
- son activité dans le domaine médico-social
- sa connaissance du territoire
- les précédentes réalisations du promoteur
- ses expériences et connaissances dans la prise en charge des personnes souffrant de maladies neurodégénératives.

Le candidat apporte des références et garanties notamment :

- Capacité de mise en œuvre du projet : Connaissance du territoire départemental et du public, Analyse des besoins (notamment nombre et types de communes couvertes), Faisabilité et délai de mise en œuvre, Etat d'avancement des partenariats, Plan de communication prévu en amont et après l'ouverture ;
- Qualité du projet : Construction du projet en collaboration avec les acteurs : Coresponsabilité (MAIA) ; Organisation et fonctionnement de l'ESA (projet d'établissement et de service/ livret d'accueil /contrat de séjour/accompagnement thérapeutique proposé/ organisation et suivi mis en place/planning...) ; Effectifs en place (Compétences et qualifications des personnels, gestion interne des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire / formation) ;
- Solidité financière et efficience du projet ;
- Garantie des droits des usagers ;
- Méthode d'évaluation annuelle de l'activité.

2. Modalités de dépôt des candidatures

1. Envoi par courrier :

Les dossiers de candidature [2 exemplaires sur support papier et 1 exemplaire sur support numérique (CD/DVD clé USB)] seront adressés par courrier recommandé avec avis de réception à l'ARS à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général
 Agence de Santé Océan Indien
 Délégation de l'île de La Réunion – Pôle Offre de Soins
 2 bis avenue Georges Brassens
 CS 61002
 97743 SAINT DENIS Cedex 09

2. Dépôt sur place :

Les dossiers de candidature [2 exemplaires sur support papier et 1 exemplaire sur support numérique (CD/DVD clé USB)] pourront être déposés contre récépissé à la même adresse au 3^{ème} étage – Bureau 307, les jours ouvrés, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, 15h le vendredi.

La date limite de réception ou dépôt des dossiers est fixé au vendredi 28 septembre 2018 avant 15 heures (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier réceptionné hors délai ne sera pas instruit.

3. Calendrier

Date de publication* de l'appel à candidatures : **01 août 2018**

Date limite de réception ou dépôt des dossiers de candidatures : **28 septembre 2018**

Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection consultative : **octobre-novembre 2018**

Date prévisionnelle de fonctionnement de l'équipe spécialisée : **décembre 2018**

Fait à Saint-Denis, le **30 JUIL. 2018**

**Le Directeur Général
De l'Agence de Santé Océan Indien**

Pour le Directeur Général,
le Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire
et de la Coopération Internationale


Docteur François CHIEZE